



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

---

**RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/10**

**Programme incitatif à la construction de logements abordables**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la pénurie de logements qui affecte le Québec depuis de nombreuses années s'est cristallisée avec la pandémie;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités sont aux prises avec un taux d'inoccupation des logements inférieur au point d'équilibre du marché;

**CONSIDÉRANT QUE** les ménages à faibles et modestes revenus ainsi que les personnes qui désirent s'établir en région éprouvent des difficultés grandissantes à se trouver un logement abordable ou encore un logement répondant à leurs besoins;

**CONSIDÉRANT QUE** la pénurie affecte de manière plus prononcée les personnes seules, dont une grande proportion de femmes et de personnes aînées;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès au logement abordable et de qualité est un besoin essentiel qui participe à la qualité de vie de toutes et tous ainsi qu'à la cohésion sociale, dans une perspective de développement économique durable et de transition écologique;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités ont les pouvoirs et la connaissance du terrain leur permettant d'agir sur les enjeux d'habitation, mais ont des moyens financiers limités;

**CONSIDÉRANT QUE** les milieux désireux d'intervenir en matière d'habitation doivent composer notamment avec l'encadrement rigide des programmes de la Société d'habitation du Québec, les restrictions de la Loi sur l'interdiction de subventions municipales (RLRQ, chapitre J-15) ou encore l'absence de pouvoir habilitant pour les MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la complexité administrative d'utilisation du Fonds régions et ruralité, volet 4, constitue un exemple récent avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui doit agir comme intermédiaire entre les MRC et les promoteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le logement est un enjeu national majeur qui interpelle les gouvernements supérieurs, lesquels maîtrisent les principaux leviers économiques et juridiques pour bonifier le stock de logements;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec n'a pas investi, dans le budget 2023-24, de nouvelles sommes suffisantes afin de relever les défis de son Plan d'action gouvernemental en habitation et atteindre les objectifs de sa nouvelle Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec doit élargir et simplifier l'intervention municipale en matière d'habitation;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu :**

**DE DEMANDER** au gouvernement du Québec la mise en place d'un programme incitatif à la construction de logements abordables, avec une dotation à la hauteur des enjeux actuels et des objectifs en matière de logement;



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

**DE DEMANDER** également que l'offre adéquate de logements soit reconnue comme une composante essentielle de la compétence municipale en matière de développement local et régional et d'assouplir les règles du Fonds Régions et Ruralité pour permettre la réalisation de projets.

**Adoptée à l'unanimité**

### CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général et secrétaire de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023 et que cette résolution n'a pas été modifiée ou révoquée et qu'elle est toujours en vigueur.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.

---

M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général et secrétaire